

214C0203

FR0004172260-OP002-RO01

6 février 2014

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

**NEOTION**

(Alternext)

- 1 - Le 4 février 2014, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société NEOTION, déposée par Kepler Capital Markets, agissant pour le compte de la société General Satellite Corporation (cf. D&I 214C0190 du 4 février 2014).

La note d'information conjointe des sociétés General Satellite Corporation et NEOTION (visa n°14-030 en date du 4 février 2014) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué diffusé ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **7 au 20 février 2014 inclus**. Le retrait obligatoire interviendra le **21 février 2014**.

Kepler Capital Markets se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions NEOTION non détenues par l'initiateur. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions NEOTION sera reprise le 7 février 2014.